



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 1^{er} jour du mois de septembre deux mille vingt-six à 19 h 00 à la Salle communautaire Phidélem-Harvey, située au 20 rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Éric Drouin, conseiller, poste 2
- Mme Manon Beaulieu, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est absent : M. Olivier Côté-Tremblay, conseiller, poste 3

Aussi présentes:

- Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière
- Mme Julie Tétrault, adjointe à la direction générale

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 02. Mme Maryse Bourque fait fonction de secrétaire.

2. Présences

Constatation du quorum.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Étienne Lemieux, appuyé par M. Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026
5. Acceptation des comptes
6. Résolutions
 - 6.1. Résolution 2026-09-01-01 concernant la soumission de Asteur Inc. afin de rendre le Site web municipal conforme aux exigences de la Loi 25;
 - 6.2 Résolution 2026-09-01-02 concernant la soumission de Asteur Inc. pour l'hébergement et le plan d'entretien du Site web municipal;
 - 6.3 Résolution 2026-09-01-03 concernant une demande de don de l'Association du cancer de l'Est du Québec;
 - 6.4 Résolution 2026-09-01-04 concernant une demande d'adhésion comme membre de soutien du CADM (Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la MRC de Minganie);
 - 6.5 Résolution 2026-09-01-05 concernant l'accord de services entre la Municipalité et Parcs Canada
 - 6.6 Résolution 2026-09-01-06 concernant l'identification et l'assujettissement des immeubles au droit de préemption
 - 6.7 Résolution 2026-09-01-07 concernant un Appui au programme Essor Côte-Nord - Nitassinan
7. Affaires nouvelles
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026

Il est proposé par M. Luc Bourque, appuyé M. Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2026 soit adopté.

5. Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Denis Harvey, appuyé par M. Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 août 2026 pour un montant de 95 052,02 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale et moi, Maryse Bourque, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Minganie-Basse-Côte-Nord pour payer ces montants dus.

Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière

6. Résolutions

6.1 Résolution 2026-09-01-01 concernant la soumission de Asteur Inc. afin de rendre le Site web municipal conforme aux exigences de la Loi 25

Attendu que depuis septembre 2024, la Municipalité devait se conformer à *la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25);

Attendu que la Municipalité doit rendre son Site web conforme;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Beaulieu, appuyé par M. Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Asteur Inc. pour la mise en place des exigences de la Loi 25 concernant le site web municipal au montant de 715,00 \$, taxes en sus;

6.2 Résolution 2026-09-01-02 concernant la soumission de Asteur Inc. pour l'hébergement et le plan d'entretien du Site web municipal

Attendu qu'Asteur Inc. s'occupe de l'hébergement du Site Web municipal depuis 2020;

Attendu que l'offre de service comprend un plan d'entretien;

Par conséquent, il est proposé par M. Denis Harvey, appuyé par M. Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Asteur Inc. pour l'hébergement et le plan d'entretien du site web municipal au montant de 2700.00 \$ par année, taxes en sus, pour un période de 1 an.

6.3 Résolution 2026-09-01-03 concernant une demande de don de l'Association du cancer de l'Est du Québec

Il est proposé par Mme Manon Beaulieu, appuyé par M. Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Qu'un don au montant de 200,00 \$ soit fait à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

6.4 Résolution 2026-09-01-04 concernant une demande d'adhésion comme membre de soutien du CADM (Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la MRC de Minganie);

Il est proposé par M. Luc Bourque, appuyé par M. Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la Municipalité devienne membre de soutien du CADM et acquitte son adhésion au montant de 500,00 \$.

6.5 **Résolution 2026-09-01-05 concernant l'accord de services entre la Municipalité et Parcs Canada**

Attendu que la Municipalité a opéré son bureau d'accueil touristique lors de la saison 2026;

Attendu que Parcs Canada est intéressé à conclure un accord de services avec la Municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Manon Beaulieu, appuyé par M. Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que Madame Maryse Bourque, directrice générale, soit désignée et dûment autorisée pour et au nom de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz à agir à titre de représentante et signer le dit accord de services et tous autres les documents relatifs à ce dernier.

6.6 **Résolution 2026-09-01-06 concernant l'identification et l'assujettissement des immeubles au droit de préemption**

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz a adopté le Règlement 2026-08-11-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur des immeubles tel que le prévoit l'article 1104.1.2 du Code municipal;

Attendu que l'article 5 dudit Règlement prévoit que le conseil municipal détermine par résolution les immeubles assujettis au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles ils pourront être acquis;

Attendu qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au propriétaire d'un immeuble visé et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption;

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant, identifié au moyen de son numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles : Lot 5 356 382;

Attendu que l'immeuble visé n'est pas la propriété d'un organisme public;

Attendu que la réalisation d'un projet à des fins de conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ou historique (sous réserve de l'article 56 de la *Loi sur le patrimoine culturel*) est d'intérêt pour la communauté;

Par conséquent, il est proposé par M. Étienne Lemieux, appuyé par M. Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil autorise l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, pour la fin municipale indiquée :

Adresse	Lot	Fin municipale visée
15, rue Johan-Beetz	5 356 382	Fin de conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ou historique

Que la directrice générale, Mme Maryse Bourque, soit mandatée afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

6.7 **Résolution 2026-09-01-07 concernant un Appui au programme Essor Côte-Nord - Nitassinan**

Attendu les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

Attendu que la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

Attendu que la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;

Attendu que l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports ;

Attendu l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

Attendu que, afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

Attendu que ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État;

Par conséquent, il est proposé par M. Denis Harvey, appuyé par M. Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés;

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue, aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

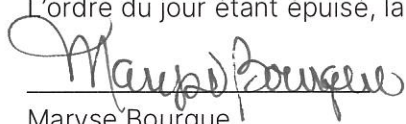
7. **Affaires nouvelles**

8. **Varia**

9. **Période de questions**

10. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.



Maryse Bourque
Directrice générale, greffière-trésorière



Sébastien L'Écuyer
Maire

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.